



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### équipement et transports : personnel

Question écrite n° 13469

#### Texte de la question

Mme Danièle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le statut des dessinateurs de l'équipement. En effet, les concours de dessinateurs et de conducteurs de travaux étaient équivalents en 1970. Les conducteurs ont été reclassés en catégorie B, tandis que le corps des dessinateurs n'a pas bénéficié de ce reclassement. Pourtant, le métier de dessinateur, qui est chargé de l'exécution et de la reproduction des calques, cartes et dessins et de la confection des dossiers y afférent, a considérablement évolué : le niveau des lauréats au concours s'est fortement élevé ; les dessinateurs ont acquis des connaissances de haute technicité. C'est pourquoi elle lui demande si un nouveau statut de catégorie B pour ce corps de dessinateurs pourrait être appliqué.

#### Texte de la réponse

Un projet de réforme du statut des dessinateurs, élaboré en 1992 dans le cadre d'un groupe de travail avec les organisations syndicales et soumis à la concertation interministérielle, n'a pu aboutir, faute de conformité avec les dispositions du protocole d'accord sur la rénovation de la grille de la fonction publique. Néanmoins, le corps des dessinateurs a bénéficié en gestion d'une amélioration de son pyramidage, puisque la proportion d'emplois de dessinateur chef de groupe 1re classe a été portée à 17 % du corps, alors qu'elle n'est statutairement prévue qu'à 10 %. En outre, les possibilités de promotion dans les corps de catégorie B ont été accrues, permettant aux dessinateurs d'accéder au corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat par la voie d'un examen professionnel et d'une liste d'aptitude. Conscient de l'attente des personnels à l'égard de la reconnaissance de leurs qualifications et de la qualité du travail qu'ils accomplissent, il a été demandé aux services du ministère de l'équipement, des transports et du logement de remettre un projet de statut à l'étude.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13469

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1998, page 2323

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4329